

COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Mardi 17 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept février à dix-huit heures, le Conseil Municipal, s'est réuni à la salle des fêtes, en séance ordinaire, après convocation légale sous la Présidence de Monsieur Alain DUBOIS, Maire

Étaient présents : Alain DUBOIS, Samuel ELIOT, Denise FONTAINE, Dominique BRUNET, Emmanuelle BOUGAULT, Ghislain HURÉ, Patrick BOUGAULT et Cyrille BONNIN

Était absent excusé : Freddy SAVATIER

Monsieur Samuel ELIOT a été nommé secrétaire.

Date de convocation : 11 février 2026

Date d'affichage : 11 février 2026

ORDRE DU JOUR

1. Demandes de subvention et d'adhésion
2. Encart programme de la Foire aux Fromages et à la Gastronomie 2026
3. Actualisation de la délibération n° 2025-085 du 02 décembre 2025 sur le transfert des résultats du budget annexe de l'assainissement à la CCTVV
4. Budget assainissement : approbation du CFU (Compte Financier Unique)
5. Avance remboursable : demande de remboursement intégrale de la CCTVV
6. Achat de panneaux J4 auto-relevables
7. Harmony Paysages : travaux de tailles 2026 et réalisation d'un massif à côté de l'abri bus
8. RTL : devis balayage
9. AMF : proposition de motion sur les finances et les libertés locales
10. Tenue du bureau de vote
11. Questions et invitations diverses

Observation sur le Procès-Verbal du 02 décembre 2025

Sans aucune observation, le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

N° 2026-001 Secours Catholique : sollicitation subvention

Monsieur le Maire présente le courrier du Secours Catholique sollicitant une subvention pour l'année 2026.

L'objet est d'apporter [...] tout secours et toute aide aux personnes en situation de pauvreté, sociale ou matérielle ; de lutter contre les causes de pauvreté, d'inégalité et d'exclusion et de proposer des alternatives, cohérentes avec la sauvegarde de la planète, au service du bien commun.

La sollicitation est libre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **décide** de ne pas accorder de subvention au Secours Catholique estimant que chacun peut donner individuellement.

N° 2026-002 Association Ensemble au Cinéma Nouâtre : sollicitation subvention

Monsieur le Maire présente le courrier de l'association Ensemble au Cinéma Nouâtre sollicitant un soutien financier.

L'association Ensemble au cinéma a la volonté de maintenir une offre culturelle de proximité.

Elle a l'aide financière de la commune de Nouâtre mais également de la CCTVV qui leur permet d'assurer 7 séances sur les 20 programmées de l'année (à titre d'information, une séance coûte 360 € à l'association).

La sollicitation est libre et l'association s'engage à communiquer sur le soutien financier obtenu au début de chaque séance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, **approuve** l'attribution d'une subvention à l'association Ensemble au Cinéma de Nouâtre de 150,00 €.

N° 2026-003 Vivre Ensemble : sollicitation subvention

Monsieur le Maire présente la demande de subvention de l'association Vivre Ensemble de Pussigny, qui leur permettrait de maintenir leur bon fonctionnement et de permettre aux adhérents de :

- se réunir le mardi après-midi pour des jeux
- faire des balades-rando le jeudi matin
- confectionner des décorations de fin d'année le lundi, en octobre et novembre

Monsieur le Maire rappelle qu'une subvention leur a été accordée en 2025 pour 500,00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, **approuve** l'attribution d'une subvention de 500,00 € à Vivre Ensemble.

N° 2026-004 Les Pussifolies : sollicitation subvention

Monsieur le Maire présente la demande de subvention de l'association Les Pussifolies de Pussigny.

Chaque année, à Pussigny, trente artistes réalisent en une journée trente œuvres géantes sous les yeux d'un public de plus en plus nombreux. Le Festival contribue à la qualité de vie de notre territoire rural.

Cette année, le Concours du Grand Format se déroulera le dimanche 14 juin.

La sollicitation est de 800,00 €.

Monsieur le Maire rappelle qu'une subvention leur a été accordée en 2025 pour 800,00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, **approuve** l'attribution d'une subvention de 800,00 € à l'association des Pussifolies.

N° 2026-005 Protection Civile d'Indre-et-Loire : sollicitation subvention

Monsieur le Maire présente la sollicitation de la Protection Civile d'Indre-et-Loire.

Elle intervient au service des habitants du département, dans le cadre de ses missions de secours, d'assistance aux personnes, de formation aux gestes qui sauvent et de participation à la sécurisation des événements organisés sur le territoire.

La sollicitation se porte à 500,00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, **refuse** l'octroi de subvention en indiquant que chacun peut donner individuellement.

N° 2026-006 Comice du monde rural : sollicitation subvention

Monsieur le Maire présente la sollicitation du Comice du Monde Rural de l'arrondissement de Chinon.

Il se fixe comme objectif de faire découvrir, sur le secteur qui le reçoit, l'agriculture ; l'artisanat en partenariat avec la chambre des métiers, mais aussi le patrimoine rural local et les paysages.

Cette année, l'ex Canton de Langeais reçoit le Comice du Monde Rural.

La sollicitation est sur la base de 0,10 € par habitant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, **décide** de ne pas accorder de subvention au Comice du Monde Rural.

N° 2026-007 Adhésion à la Fondation du Patrimoine

Monsieur le Maire présente la demande d'adhésion de la Fondation du Patrimoine Centre-Val de Loire.

Elle accompagne les collectivités et les porteurs de projets dans la sauvegarde, la restauration et la valorisation du patrimoine de proximité, qu'il soit bâti, naturel ou paysager.

Le soutien contribue concrètement au maintien d'une action de terrain de proximité : accompagnement des élus et des propriétaires, attribution de labels, ouverture de collectes de dons, ...

Le montant de la cotisation est de 100,00 € minimum.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, **décide** de ne pas adhérer à la Fondation du Patrimoine.

N° 2026-008 Adhésion au CPIE

Monsieur le Maire présente le courrier d'adhésion au CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'environnement) Touraine Val de Loire.

Ce dernier mène des actions d'intérêt général en faveur de l'environnement et accompagne le territoire vers une transition écologique, notamment avec un programme de plantation d'arbres et de haies, la réalisation d'Atlas de la biodiversité, des animations auprès des écoles, ...

Le montant de la cotisation s'élève à 30 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, **décide** d'adhérer au CPIE et **de prendre** à sa charge les cotisations de 30,00 €.

N° 2026-009 Adhésion au Souvenir Français – Comité Touraine Val de Vienne

Monsieur le Maire présente la demande de renouvellement d'adhésion du Souvenir Français du Comité du Canton Touraine Val de Vienne.

L'adhésion permet de maintenir l'entretien des tombes des « morts pour la France », notamment en les fleurissant et / ou en les réhabilitant.

La sollicitation est de libre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, 1 abstention, 7 pour, **approuve** l'adhésion au Souvenir Français du Canton Touraine-Val-de-Vienne pour la somme de 50,00 €.

N° 2026-010 Encart programme de la Foire aux Fromages et à la Gastronomie 2026

Monsieur le Maire présente la sollicitation du Comité de la Foire aux Fromages de Sainte-Maure-de-Touraine.

Il rappelle que chaque année, nous pouvons déposer un encart sur leur programme.

Il est notamment évoqué notre manifestation des Pussifolies.

Monsieur le Maire indique que la commune prend habituellement ¼ de page moyennant 100,00 € pour l'année 2026 (*tarifs inchangés*).

Il souhaite ainsi connaître l'avis des élus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, **approuve** l'encart d'1/4 de page moyennant 100,00 € pour le programme de la Foire aux Fromages et à la Gastronomie 2026.

N° 2026-011 Actualisation de la délibération n° 2025-085 du 02 décembre 2025 sur le transfert des résultats du budget annexe de l'assainissement à la CCTVV

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-5, L.5214-16,

Vu l'arrêté préfectoral du 5 juin 2025 portant modification des statuts de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne au 1^{er} décembre 2025,

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne du 9 octobre 2025 relative au transfert des résultats des budgets annexes de l'eau potable et de l'assainissement,

Vu la délibération initiale n° 2025-085 du 02 décembre 2025 approuvant le transfert des résultats du budget assainissement de Pussigny à la CCTVV,

Considérant que les compétences eau et assainissement sont transférées à la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne au 1^{er} décembre 2025,

Considérant que la commune doit procéder à la clôture des budgets annexes des compétences transférées et intégrer les résultats dans la comptabilité de son budget principal,

Considérant que ces résultats ont été générés par les factures perçues auprès des abonnés et doivent servir à des investissements en faveur des compétences transférées,

Considérant que la dotation initiale des Régies eau et assainissement sera constituée par ces transferts de résultats.

Considérant que le résultat de clôture 2025 du budget assainissement s'élève à 19 750,15 €, dont sera déduit la subvention octroyée par le budget principal de Pussigny aidant à son équilibre, à savoir 4 324,32€. Il sera donc transféré à la CCTVV 15 425,83 €, répartis comme suit :

- ✓ résultat de fonctionnement : 12 265,85 € - 4 324,32 € = 7 941,53 €
- ✓ résultat d'investissement : 7 484,30 €

Considérant la nécessité d'apporter des précisions complémentaires, à savoir dissocier le résultat de fonctionnement et le résultat d'investissement,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **Accepte** le transfert des résultats du budget annexe de l'assainissement à la Communauté de communes Touraine Val de Vienne, déduction faite des impayés constatés au 31 décembre 2024,
- **Approuve** le retrait de la subvention versée par le budget principal de Pussigny pour permettre l'équilibre du budget assainissement du résultat de clôture
- **Approuve** ainsi les montants transférés suivants :
 - ✓ Résultat de fonctionnement : 12 265,85 € - 4 324,32 € = 7 941,53 €
 - ✓ Résultat d'investissement : 7 484,30 €
- **Autorise** le Maire à signer tout document relatif à la présente décision.

N° 2026-012 Budget assainissement : approbation du CFU (Compte Financier Unique) 2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'avis du conseil municipal du 03 septembre 2024 portant sur l'expérimentation du compte financier unique (CFU) en lien avec la direction départementale des finances publiques (DDFIP) ;

Vu la décision du Maire relative à l'expérimentation du CFU en date du 10 septembre 2024 ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 du budget assainissement de la commune de PUSSIGNY ;

Vu le CFU 2025 du budget assainissement de la commune de PUSSIGNY ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière du budget annexe de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du Maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au Maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	16 494,53 €	16 993,61 €	33 488,14 €
	Recettes réalisées	16 494,53 €	26 595,23 €	43 089,76 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	27 255,26 €	20 908,76 €	48 164,02 €
	Dépenses réalisées	19 770,96 €	18 244,53 €	38 015,49 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-3 276,43 €	8 350,70 €	5 074,27 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	10 760,73 €	3 915,15 €	14 675,88 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	7 484,30 €	12 265,85 €	19 750,15 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0,00€	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	7 484,30 €	12 265,85 €	19 750,15 €

Considérant que, dans ce cadre, Monsieur le Maire a quitté la séance et ne doit pas prendre part au vote. Le conseil municipal a siégé sous la présidence du 1^{er} adjoint, Monsieur Samuel ELIOT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres,

- **Approuve** le Compte Financier Unique 2025 du budget assainissement de PUSSIGNY
- **Donne** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

N° 2026-013 Avance remboursable : demande de remboursement intégrale de la CCTVV

Vu la délibération n° 2024-055 du 03 septembre 2024 approuvant le versement d'une avance remboursable d'un montant de 17 328,00 € du budget principal vers le budget assainissement afin de faire face à des besoins de trésorerie suite à la crue de la Vienne survenu en mars 2024 ;

Vu la délibération n° 2025-026 du 18 mars 2025 approuvant le transfert de la compétence « assainissement » de la commune à la CCTVV au 1^{er} décembre 2025 ;

Vu la demande adressée par le Directeur Eau et Assainissement de la CCTVV sollicitant l'accord du conseil municipal pour le remboursement intégral de l'avance remboursable dès 2026, afin d'éviter la gestion de cet emprunt les prochaines années ;

Monsieur le Maire indique que nous avons déjà obtenu 6 450,24 € de remboursement à l'heure actuelle. Il reste donc à rembourser : $17\,328,00\text{ €} - 6\,450,24\text{ €} = 10\,877,76\text{ €}$.

Il souhaite ainsi connaître l'avis des élus sur la suite à donner.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **Approuve** le remboursement intégral de l'avance remboursable pour un montant de 10 877,76 €
- **Autorise** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires au recouvrement de cette somme
- **Précise** que le remboursement devra intervenir sur l'année 2026

N° 2026-014 Achat de panneaux J4 auto-relevables

Vu la délibération n° 2025-083 du 02 décembre 2025 autorisant Monsieur le Maire à signer l'un des 4 devis obtenus et actualisés pour l'achat de panneaux J4 ;

Vu le devis n° D2511-27057 du 06 novembre 2025 de l'entreprise Signalétique Vendomoise pour la fourniture de panneaux J4, signé le 05 décembre 2025 par Monsieur le Maire ;

Monsieur le Maire indique la réception de panneaux J4 mais ne correspondant pas à des panneaux auto-relevables.

Ainsi, nous avons sollicité d'autres devis afin de répondre aux besoins réels de la commune :

- Signalétique Vendomoise : 339,50 € HT soit 407,40 € TTC comprenant 2 panneaux J4 auto-relevables ainsi que les fixations
- Aximum Industrie : 312,56 € HT soit 375,07 € TTC comprenant 2 panneaux J4 auto-relevables ainsi que les fixations
- Aximum Industrie : 113,92 € HT soit 136,70 € TTC comprenant uniquement les 2 panneaux J4 auto-relevables

Monsieur le Maire indique qu'il n'est pas nécessaire de racheter les fixations, les ayant déjà sur place.

Signalétique Vendomoise n'est pas en mesure de nous fournir uniquement les 2 panneaux J4 auto-relevables.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, **approuve** le devis d'Aximum Industrie pour 136,70 € TTC et **autorise** Monsieur le Maire à signer le devis.

N° 2026-015 Harmony Paysages : travaux de tailles 2026 et réalisation d'un massif à côté de l'abri bus

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité publique, la préservation du patrimoine arboré communal et le bon entretien des espaces verts, il convient de procéder à des travaux de taille sur la commune, notamment sur les sites suivants :

- Terrain et place du bourg
- Cour de la mairie

Ces travaux visent à :

- Prévenir les risques de chutes de branches
- Améliorer l'esthétique des espaces publics
- Garantir la sécurité des usagers
- Assurer le bon développement des arbres

Il indique que la taille des tilleuls de la Rue de la Guérivière a été préconisée tous les deux.
Il n'est donc pas nécessaire de la faire cette année.

Par ailleurs, dans un objectif d'embellissement de la place communale, il est proposé de créer d'un massif végétalisé à proximité de l'abri bus, comprenant la préparation du sol, la fourniture et pose d'une toile biodégradable et la fourniture et plantation de 38 plantes vivaces en godets.

Monsieur le Maire présente ainsi les deux devis obtenus par l'entreprise Harmony Paysages, avec qui nous collaborons chaque année pour la taille des végétaux :

- Travaux de tailles : 2 100,00 € HT soit 2 520,00 € TTC
- Réalisation d'un massif à côté de l'abri bus : 820,90 € HT soit 985,08 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **Approuve** le devis d'entretien de la taille des arbres pour 2 520,00 € TTC d'Harmony Paysages et **autorise** Monsieur le Maire à le signer
- **Décide** de consulter une autre entreprise pour la réalisation du massif à côté de l'abri bus

N° 2026-016 RTL : devis balayage

Monsieur le Maire présente le devis de Roiffé Travaux Location (RTL) pour le balayage régulier des caniveaux, pour 12 passages par an : 112,38 € HT soit 123,62 € TTC (tarif valable du 1^{er} mars 2026 au 28 février 2027).
Il rappelle le tarif de 2025 : 110,20 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, **approuve** le devis de RTL (Roiffé Travaux Location) pour 123,62 € TTC et **autorise** Monsieur le Maire à le signer.

N° 2026-017 AMF : proposition de motion sur les finances et les libertés locales

Monsieur le Maire indique que lors du 10^{ème} Congrès des Maires de France, l'AMF (Association des Maires de France) a réaffirmé que la liberté locale est incontournable pour le pays, et qu'elle ne peut exister sans des garanties juridiques et financières.

L'AMF a fait des propositions concrètes en ce sens et propose de marquer localement notre soutien en adoptant en conseil municipal la motion ci-après :

La liberté locale est la condition d'une démocratie vivante et d'une action publique efficace. Or la liberté locale, et les moyens dont disposent les collectivités pour mettre en œuvre leurs politiques à destination des habitants, sont mis à mal par un Etat toujours plus centralisateur, qui ne se réforme pas.

Ce centralisme, qui éloigne la décision et l'action publiques des citoyens, est pourtant l'une des causes des problèmes du pays, y compris des finances publiques.

À l'occasion du 107e Congrès des maires, l'Association des Maires de France et des présidents d'intercommunalité a lancé un appel à la liberté locale, à partir de principes qui en garantissent l'effectivité, ainsi que de propositions concrètes. **La commune de PUSSIGNY partage ces propositions pour redonner immédiatement du pouvoir d'agir aux communes et intercommunalités**, par :

- **La libre administration des collectivités.** Elle implique de renoncer à toute tutelle de l'Etat ou d'une autre collectivité ;
- **L'autonomie financière et fiscale**, donc la compensation intégrale des compétences transférées et la redéfinition des ressources propres qui doivent être prépondérantes dans les ressources des collectivités ;
- **La subsidiarité**, qui confie par principe à l'échelon le plus proche du citoyen le pouvoir de décision. Pour les communes, la subsidiarité implique la protection de la clause de compétence générale. Le respect de la subsidiarité exclut également toute « différenciation » des compétences entre collectivités d'une même catégorie.

La commune de PUSSIGNY s'oppose à toute mesure qui contreviendrait à ces principes fondamentaux.

Par ailleurs, pour retrouver du pouvoir d'agir immédiatement, **la commune soutient les propositions de l'AMF sur :**

- Le **pouvoir réglementaire** local, pour adapter les textes aux réalités locales et alléger le poids des normes nationales ;
- **Un moratoire sur toute nouvelle contrainte** qui réduirait les moyens d'action des communes ;
- **Une réduction des normes et un allègement des procédures inutilement complexes et coûteuses**, notamment en termes d'urbanisme et de commande publique, afin de débloquer les projets. Faire un projet devrait être plus simple, plus rapide et moins onéreux en 2025 qu'il y a 20 ans, et pourtant, c'est l'inverse qui se produit.

Enfin, le **pouvoir d'agir implique des moyens. L'Etat doit tenir sa parole.** Dans le projet de budget présenté pour 2026, cela impose :

- La suppression du DILICO, qui ne devait être instauré que pour un an mais qui serait finalement reconduit et aggravé ;
- La suppression de la réduction de la compensation des impôts économiques supprimés, qui avait pourtant été annoncée comme garantie "à l'euro près" ;
- La suppression des modifications du FCTVA, qui doit demeurer un remboursement ;
- La suppression des coupes budgétaires envisagées dans la mission Outre-mer ;
- La suppression du gel de la DGF et des baisses de crédits dédiés aux collectivités ;
- La suppression de l'augmentation des cotisations CNRACL, qui n'est pas le seul moyen de rétablir son équilibre financier.

Les communes et intercommunalités ont démontré leur solidité au cours de ce mandat face à toutes les crises. Notre Nation a besoin d'un Etat fort sur ses missions essentielles et de communes libres. **A l'heure où le pays traverse une nouvelle crise, politique et budgétaire, il est urgent de régénérer l'action publique et la démocratie par la liberté locale et la confiance.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, **prend acte** de la motion de soutien et **l'approuve**.

11. Questions et invitations diverses

- a) Les élus organisent la tenue du bureau de vote pour les élections municipales (1^{er} tour).
- b) Monsieur le Maire a rendez-vous avec la secrétaire de mairie avec notre conseillère décideur local mercredi 18 février à 9h pour présenter le budget prévisionnel 2026.
- c) Monsieur le Maire fait état de l'avancement du dossier des travaux effectués d'office.
Le propriétaire a proposé d'effectuer un remboursement de 100,00 € mensuel. L'échéancier est en cours.
Il informe également que la commune a obtenu une subvention de l'ANAH de 1 837,00 € pour frais engagés.
- d) Comité des fêtes de Pussigny : une assemblée générale a eu lieu dimanche 15 février dernier et un nouveau bureau a été nommé. La municipalité leur souhaite une belle réussite et le secrétariat de mairie reste à leur disposition pour tout besoin d'information.
- e) Monsieur Cyrille BONNIN souhaite faire un point sur les dégâts constatés à Sauvage (panneau STOP endommagé, utilisation de la borne incendie par RTL). Le secrétariat va relancer l'entreprise SOBECA pour le remplacement du panneau STOP et prendra attache avec le SIAEP de la Crosse à Descartes afin de connaître la réglementation en vigueur sur la gestion des bornes à incendie (rôle du Maire et rôle du Syndicat en matière de gestion de l'eau).
- f) Madame Dominique BRUNET souhaite organiser un pot de fin de mandat afin de célébrer ses 37 ans au service de la commune, successivement conseillère municipale, adjointe au Maire, Maire. La date est fixée au lundi 23 février à 17h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h25.

Le Maire
Alain DUBOIS

Le secrétaire
Samuel ELIOT

Les membres présents	Signature
Dominique BRUNET	
Denise FONTAINE	
Freddy SAVATIER	Absent excusé
Emmanuelle BOUGAULT	
Ghislain HURÉ	
Patrick BOUGAULT	
Cyrille BONNIN	